

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné un rapport du Directeur général sur les prévisions budgétaires supplémentaires pour 1961;¹

Notant que, si l'Assemblée générale des Nations Unies adopte les propositions qui lui sont actuellement soumises en vue de modifier le régime de la Caisse commune des Pensions du Personnel, des contributions supplémentaires devront être versées à partir de 1961 tant par le personnel que par les organisations participant à la Caisse;

Notant que les amendements à la Constitution qui ont été adoptés par la Douzième Assemblée mondiale de la Santé dans la résolution WHA12.43 en vue de porter de dix-huit à vingt-quatre le nombre des membres du Conseil exécutif sont entrés en vigueur le 25 octobre 1960, ce qui entraînera des dépenses supplémentaires en 1961;

Estimant que les montants prévus pour les dépenses d'administration et des services d'exécution du programme d'éradication du paludisme devraient être inclus dans les crédits du budget ordinaire à partir de 1961;

Considérant la nécessité d'une assistance appropriée de l'OMS à la République du Congo (Léopoldville) en 1961;

Ayant noté que, selon le Directeur général, des recettes occasionnelles seront disponibles pour financer les prévisions de dépenses supplémentaires pour 1961,

1. RECOMMANDE à la Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé d'approuver les prévisions budgétaires supplémentaires présentées par le Directeur général pour 1961; et, en outre,
2. RECOMMANDE à la Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné la proposition du Directeur général et la recommandation du Conseil exécutif relatives aux prévisions budgétaires supplémentaires pour 1961,

1. APPROUVE les prévisions supplémentaires pour 1961; et
2. DÉCIDE de modifier la résolution portant ouverture de crédits pour 1961 (résolution WHA13.38) en augmentant comme suit les montants votés au paragraphe I :

Section	Affectation des crédits	Montant
	PARTIE I : RÉUNIONS CONSTITUTIONNELLES	US\$
2.	Conseil exécutif et ses comités	6 370
	Total de la partie I	<u>6 370</u>
	PARTIE II : PROGRAMME D'EXÉCUTION	
4.	Mise en œuvre du programme	306 442
5.	Bureaux régionaux	187 251
7.	Autres dépenses réglementaires de personnel	<u>202 643</u>
	Total de la partie II	<u>696 336</u>
	PARTIE III : SERVICES ADMINISTRATIFS	
8.	Services administratifs	78 483
9.	Autres dépenses réglementaires de personnel	44 185
	Total de la partie III	<u>122 668</u>
	Total des parties I, II et III	<u>825 374</u>

3. DÉCIDE en outre de modifier le paragraphe III de la même résolution en augmentant les rubriques iii) et iv) de \$. et \$., respectivement.